

Sourat: An-Nisaa

91. Vous en trouverez d'autres qui désirent avoir des rapports pacifiques aussi bien avec vous qu'avec les leurs, mais qui, chaque fois qu'ils sont invités à pratiquer l'idolâtrie, y retombent en masse. Si ces gens-là ne se mettent pas à l'écart, ne vous offrent pas la paix et ne s'abstiennent pas de vous agresser, alors saisissez-les et tuez-les où que vous les trouviez ! Nous vous donnons sur eux plein pouvoir.

92. Aucun croyant n'a le droit de tuer un autre croyant, si ce n'est par erreur. Si un tel acte se produit, le coupable devra affranchir un esclave croyant et verser à la famille de la victime le prix du sang, à moins que les ayants droit n'en fassent remise. Si la victime est un croyant qui appartient à un groupe hostile, le meurtrier affranchira seulement un esclave croyant, mais si la victime appartient à un groupe auquel vous êtes liés par un pacte, la remise du prix du sang à la famille et l'affranchissement d'un esclave croyant seront exigés du meurtrier. Si ce dernier n'en a pas les moyens, il devra observer un jeûne de deux mois consécutifs, à titre d'expiation prescrite par Dieu, l'Omniscient, le Sage.

93. Quiconque donne la mort intentionnellement à un croyant aura pour rétribution la Géhenne, où il demeurera éternellement, exposé à la colère et à la malédiction du Seigneur, et sera voué à d'immenses tourments.

94. Ô vous qui croyez ! Lorsque vous entrez en campagne pour la Cause de Dieu, soyez clairvoyants ! Ne vous hâtez pas de traiter en ennemi celui qui vous adresse un salut amical en lui disant : «Tu n'es pas croyant !», dans le but inavoué de lui prendre ses biens. Sachez que Dieu dispose d'immenses richesses. D'ailleurs, vous-mêmes, vous n'avez pas toujours été croyants avant que Dieu ne vous ait reçus dans Sa grâce. Agissez donc avec discernement, car Dieu est parfaitement Informé de ce que vous faites.

95. Ceux des croyants qui restent tranquillement chez eux, sans y être astreints par une incapacité quelconque, ne peuvent être considérés comme égaux aux croyants qui, dans le combat qu'ils mènent au service de Dieu, s'exposent aux dangers corps et biens. Aussi Dieu tient-Il en plus grande estime ceux qui Lui sacrifient leurs biens et leurs personnes. Et bien que les promesses divines s'étendent aux uns et aux autres, un rang infiniment supérieur est réservé aux combattants, ainsi qu'une récompense sans limite.

96. Dieu les élèvera de plusieurs degrés auprès de Lui et leur accordera pardon et miséricorde. Dieu est Clément et Miséricordieux.

97. Les anges, venus ôter la vie à ceux qui avaient agi iniquement envers eux-mêmes, leur demanderont : «Où en étiez-vous sur le plan de la croyance?» – «Nous faisons partie des opprimés de la Terre», répondront-ils. À quoi les anges répliqueront : «La Terre de Dieu n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre de vous expatrier?» Ceux-là auront pour séjour l'Enfer – et quelle triste fin sera la leur ! –,

98. à l'exception des impuissants parmi les hommes, les femmes et les enfants qui sont démunis de moyens et



incapables de se frayer un chemin.

99. À ceux-là Dieu accordera Son pardon, car Dieu est Indulgent et Miséricordieux.

100. Quiconque s'expatrie pour servir la Cause de Dieu trouvera sur la Terre de nombreux lieux où s'installer et vivre à l'aise. Quiconque s'expatrie pour servir la Cause de Dieu et de Son Prophète, et que la mort vient surprendre, la récompense de Dieu lui est acquise, car Dieu est Clément et Miséricordieux.

<http://www.yabiladi.com/coran/sourat.php?surano=4&min=90&lg=fr>